



Mont
Saint
Aignan

PERMIS DE DÉMOLIR DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR déposée le 14/03/2023, affichée en mairie le 16/03/2023 Par : Ville de Mont-Saint-Aignan Demeurant à : 59 rue Louis Pasteur 76130 MONT-SAINT-AIGNAN Représenté par : Madame FLAVIGNY Catherine Pour : Démolition totale de la bibliothèque Sur un terrain sis à : 35 rue Aroux 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : PERMIS DE DÉMOLIR n° : PD 076 451 23 00001 2023.348
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

LE MAIRE

Vu la demande de permis de démolir sus-visée (cadre 1),
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 451-1 et suivants et R 451-1 et suivants ;
Considérant que le bâtiment ne présente pas un intérêt architectural ;

ARRÊTE

Article 1 : le permis de démolir est accordé à Madame FLAVIGNY Catherine, représentant de la Ville de Mont-Saint-Aignan pour le projet décrit dans le cadre 1 sur une parcelle de terrain cadastrée AE801.

Article 2 : le présent arrêté est transmis au préfet de la Seine-Maritime, il ne devient exécutoire que 15 jours après qu'il a été procédé à sa notification et à sa transmission.

Article 3 : madame la directrice générale des services de la Mairie et madame la directrice des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 28/03/2023
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine